

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 25 avril 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances des 14 mars et 28 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs du camping pour la saison 2019 et dit que deux emplois saisonniers sont prévus du lundi au dimanche selon les horaires suivants : 7h30 – 11h00 & 15h30 – 20h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme le constat des difficultés de location à la résidence de la Prairie et accepte la démolition des 3 immeubles situés sur la parcelle AH 201.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur les impayés de cantine pour un montant total de 1008,59 €, dit que la non-valeur doit être comptabilisée au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».